



Dijon, mercredi 13 mai 2020

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2020/02011

Pris en application :

Code des transports

Risque pour la sécurité publique**Mesures liées à la circulation du COVID-19
ACTIVITES TOURISTIQUES et de PLAISANCE****Arrêt de navigation****- à partir du 11/05/2020 à 09:00 au 29/05/2020 à 09:00**

- o **Canal du Nivernais**
entre les pk 0,000 et pk 174,118
- o **Canal du Nivernais, embranchement de Vermenton ou canal d'Accolay**
entre les pk 0,000 et pk 3,936

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que la réouverture des ouvrages nécessaires à la navigation touristique et de plaisance sur le canal du Nivernais et embranchements est programmée à ce stade au 29 mai 2020. **Néanmoins, suite à un problème technique sur le secteur de Cercy-la-Tour, l'arrêt de navigation pourra être prolongé entre les écluses 31 et 33 .**

Dans le cadre des mesures gouvernementales prises pour lutter contre l'épidémie du coronavirus, et suite à la publication du décret n°2020-548 du 11 mai 2020, la navigation de plaisance et les activités nautiques sont également interdites à l'intérieur d'un même bief et plans d'eau (barrages-réservoirs). Cette décision peut évoluer au vu des décisions prises par les représentants de l'Etat territorialement compétents. A ce jour, aucun arrêté préfectoral autorisant ces activités n' a été porté à la connaissance de VNF.

INFORMATION :

Service à contacter (par mail uniquement) : dt.centrebourgogne@vnf.fr

Service(s) à contacter :Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX
Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99**Date limite d'affichage :**

30/05/2020

Adjoint(e)

Signé

Christelle BERNES CABANNE